



Les Fins Gourmets

Grand'Place
46260 LIMOGNE EN QUERCY
Tel 1 : 0565247633
Email : contact@les-fins-gourmets.com

Facture

N° : 231920
Date : 31/05/2025
N° client : C000059

Réf. : Réf. aux BDL00006494 BDL00006536 BDL00006569 BDL00006607

Libellé	Qté	Unité	PU TTC	Rem.	TVA	TTC
Bon de livraison N°BDL00006494 du 06/05/2025						
Tomette 350g	13,00	Pièce	4,41 €	0,00%	5,50%	57,33 €
Aligot Mamée 600g Aligot fermier	12,00	Pièce	6,38 €	0,00%	5,50%	76,59 €
Truffade de la Roselle 650g	2,00	Pièce	6,40 €	0,00%	5,50%	12,81 €
Crémallou caissette individuelle environ 190g l'unité	2,00	Pièce	4,07 €	0,00%	5,50%	8,14 €
Sous-total bon de livraison						154,87 €
Bon de livraison N°BDL00006536 du 13/05/2025						
Tomette 350g	20,00	Pièce	4,41 €	0,00%	5,50%	88,20 €
Aligot Mamée 600g Aligot fermier	16,00	Pièce	6,38 €	0,00%	5,50%	102,12 €
Truffade de la Roselle 650g	3,00	Pièce	6,40 €	0,00%	5,50%	19,21 €
Crémallou caissette individuelle environ 190g l'unité	6,00	Pièce	4,07 €	0,00%	5,50%	24,43 €
Sous-total bon de livraison						233,97 €
Bon de livraison N°BDL00006569 du 20/05/2025						
Tomette 350g	7,00	Pièce	4,41 €	0,00%	5,50%	30,87 €
Aligot Mamée 600g Aligot fermier	12,00	Pièce	6,38 €	0,00%	5,50%	76,59 €
Truffade de la Roselle 650g	1,00	Pièce	6,40 €	0,00%	5,50%	6,40 €
Crémallou caissette individuelle environ 190g l'unité	3,00	Pièce	4,07 €	0,00%	5,50%	12,22 €
Sous-total bon de livraison						126,08 €

Libellé	Qté	Unité	PU TTC	Rem.	TVA	TTC
Bon de livraison N°BDL00006607 du 27/05/2025						
Tomette 350g	7,00	Pièce	4,41 €	0,00%	5,50%	30,87 €
Aligot Mamée 600g	15,00	Pièce	6,38 €	0,00%	5,50%	95,74 €
Aligot fermier						
Truffade de la Roselle 650g	3,00	Pièce	6,40 €	0,00%	5,50%	19,21 €
Crémallou caissette individuelle	4,00	Pièce	4,07 €	0,00%	5,50%	16,29 €
environ 190g l'unité						
Sous-total bon de livraison						162,11 €

Adresse principale : Grand'Place 46260 LIMOGNE EN QUERCY FRANCE

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Réduite	641,74 €	5,50%	35,30 €

Total HT	641,74 €
TVA	35,30 €
Total TTC	677,04 €

Règlement	Virement
Echéance(s)	677,04 € au 30/06/2025

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).